

N^o 11
 Bacquet
 grégoire françois

L'an mil huit cent trente quatre, le vingt septième jour
 du mois de février à huit heures du matin, en la mairie
 et Saldetaps nous françois Bellart, Maire officier de
 l'état civil de la Commune de Muzermes Canton de Saint-
 Omer (Sud) arrondissement de Saint-Omer Département
 du Pas de Calais, Ont comparu françois Joseph
 Lescontre âgé de trente neuf ans Profession d'ouvrier
 papeterie domicilié à Hallin et Adrien Silvestre Bacquet
 âgé de trente deux ans Profession de Journalier domicilié
 à Muzermes Lesquels nous ont déclaré que Grégoire
 françois Joseph Bacquet âgé de trois mois six et domicilié
 en cette Commune fils légitime d'Idelfons Joseph Bacquet
 et de Clementine Josephine Lescontre domiciliés en cette dite
 Commune est né en la maison de sa mère le six en
 cette sus dite Commune hier à sept heures du soir, la dite
 Déclaration faite par les Sieurs françois Joseph Lescontre
 et Adrien Joseph Bacquet ci dessus dénommés le premier
 oncle du D^{eu}fant le second aussi oncle du dit D^{eu}fant et ont
 les comparans excepté le second témoin qui a déclaré
 ne savoir signer, de ce interpellé signé avec nous le present
 acte après qu'il lui en a été donné lecture.

J. Lescontre (A. Bellart)